

Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
6 rue du collège – 25800 Valdahon

Compte-rendu du Comité syndical

Séance du : 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège du Département du Doubs, au 7 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, lieu choisi par le Comité, ou en visioconférence, sous la présidence de M. Denis LEROUX, Président du Syndicat.

Appel nominal

Collège Département

Titulaires votants : M. Philippe ALPY, Mme Christine BOUQUIN, M. Claude DALLAVALLE (visioconférence), M. Raphaël KRUCIEN (visioconférence), M. Denis LEROUX.

Suppléants votants : Mme Catherine CUINET, Mme Florence ROGEBOSZ (visioconférence).

Suppléants non votants :

Ont donné pouvoir :

Collège EPCI

Titulaires votants : M. Didier AUBRY (visioconférence), M. Michel BEUQUE (visioconférence), M. Yves BRAND, M. Michel CLAUDE, M. Florian GAIFFE, M. Philippe MARECHAL, M. Nicolas PACQUOT (visioconférence), M. Benoit PARENT (visioconférence), M. Marc SAULNIER (visioconférence), M. Pierre VAUFREY (visioconférence).

Suppléants votants : M. Daniel FLEURY, M. Jean-Yves BOUVERET (visioconférence).

Suppléants non votants : M. Sébastien LAITHIER (visioconférence), M. Patrick LECHINE, M. Romain VERMOT.

Ont donné pouvoir :

Membre associé : Sébastien COUDRY, *Grand Besançon Métropole* (visioconférence).

Etaient également présents

Mme Odile DELEVOYE, *Directrice de cabinet, Conseil départemental du Doubs* ; M. Gunther BAEKELANDT, *DUN adjoint, Conseil départemental du Doubs* ; Mme Estelle COSTILLE, *Cheffe de Cabinet, Conseil départemental du Doubs* ; M. Alain MERCIER, *DSI adjoint, Grand Besançon Métropole (visioconférence)* ; M. Stéphane THOCKLER, *DSI, Pays de Montbéliard Agglomération (visioconférence)* ; M. David EL FASSY, *Président, Altitude Infrastructure* ; M. Christophe HENRIOT, *Responsable commercial, Doubs La Fibre* ; Elisabeth LABATUT, *Assistante de Direction, Altitude Infrastructure* ; M. Jean-Louis CHAUVIN, *Doubs Très Haut Débit* ; M. Cyril PHILIPPONNAT, *Doubs Très Haut Débit (visioconférence)* ; Mme Catherine MOINE, *Doubs Très Haut Débit* ; M. Johan THIENARD, *Doubs Très Haut Débit*.

Les convocations ont été légalement adressées le 15 novembre 2020.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Visioconférence
2. Approbation du PV du CS du 02/11/2020
3. Avenant n°5 à la convention de délégation de service public en régie intéressée relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'activation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit
4. Décision budgétaire modificative n°2

5. Orientations budgétaires 2021
6. Point d'informations diverses

Le Président ouvre la séance à 18h40

M. LEROUX remercie les délégués pour leur participation sur place ou en visioconférence en dépit de conditions toujours malheureusement contraignantes liées au contexte sanitaire.

M. LEROUX procède à un appel nominatif distinguant les élus participant en présentiel et en distanciel. Il constate ainsi que le quorum est atteint dans les deux collèges en incluant les élus en visioconférence.

M. VERMOT est désigné Secrétaire de séance.

1. Modalités d'organisation des réunions pendant l'état d'urgence sanitaire – Délibération n°19-2020

Vu la Loi du 14 novembre 2020-1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 mise à jour par la loi n°2020-1379 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6 ;

Considérant que le Président a décidé que le Comité syndical devait se tenir en visioconférence ou à défaut par audioconférence pour les délégués qui le souhaitent ;

Considérant que cette décision a été portée à la connaissance de l'ensemble des délégués syndicaux dans la convocation à la séance du 25 novembre 2020 ;

Considérant que les modalités techniques de ladite séance sont indiquées dans la convocation au Comité syndical ;

Le Comité syndical décide de déterminer :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats,
- les modalités de scrutin,

selon les conditions suivantes :

A – Modalités d'identification des participants

A l'ouverture de la séance, le Président fait l'appel nominatif des Délégués syndicaux présents en visioconférence et des pouvoirs dont chacun dispose, afin de vérifier que le quorum requis pour cette réunion (un tiers de présents ou représentés et deux pouvoirs possibles par délégué syndical) est atteint et de s'assurer que chaque Délégué syndical bénéficie d'une connexion optimale pour suivre la séance ;

Un technicien informatique est présent pendant toute la durée de la séance et s'assure de la fiabilité de la connexion internet pour chaque Délégué syndical.

Si au cours de la réunion, la connexion en visioconférence venait à s'interrompre, celle-ci sera remplacée par de l'audioconférence pour les élus concernés.

Le dispositif technique permet à tout élu de demander à prendre la parole au cours de la séance.

B – Modalités d'enregistrement et de conservation des débats

Les débats seront entièrement enregistrés via le logiciel Skype et seront conservés par les services du Syndicat.

Les votes seront repris dans chaque délibération selon les modalités habituelles.

C – Modalités de scrutin

Il ne peut être recouru qu'au vote au scrutin public qui se fait par appel nominal simplifié.

Selon les modalités décrites dans la présente délibération, le Comité syndical approuve à l'unanimité ces modalités d'organisation des comités syndicaux en visioconférence pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

2. Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 2 novembre 2020 – Délibération n°20-2020

Ce procès-verbal a été adressé aux membres du Comité syndical en date du 15 novembre 2020.

Le procès-verbal du Comité syndical du 2 novembre 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

3. Avenant n°5 à la convention de délégation de service public en régie intéressée relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'activation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur le territoire du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit – Délibération n°21-2020

Le Président renvoie les élus au projet d'avenant et ses annexes transmis avec le rapport préparatoire.

Les principaux points de cet avenant sont récapitulés aux élus :

- a) *intégrer une nouvelle version de l'offre d'accès FTTH passif*

Il s'agit des offres de service destinées à favoriser la commercialisation du réseau auprès des OCEN (opérateurs commerciaux d'envergure nationale) qui sont les usagers de ces offres passives, tout en sécurisant au maximum le Syndicat en ce qui concerne les engagements de long terme.

- b) *tenir compte du « réalisé » par rapport au « prévisionnel » depuis l'entrée en vigueur des derniers avenants*

Le nouveau calendrier contractuel de livraison des lignes FTTH par le Syndicat est le suivant :

Livraison prises cumulées

	<i>T1</i>	<i>T2</i>	<i>T3</i>	<i>T4</i>	<i>Total / année</i>
2 014	0	0	0	0	0
2 015	0	0	0	312	312
2 016	312	4 103	9300	12 907	12 907
2 017	14 529	19 362	24 544	28 240	15 133
2 018	29 237	32 914	32 914	35 605	7 365
2 019	39 815	42 805	47 015	51 561	15 956
2 020	55 676	57 025	60 344	63 000	11 439
2 021	68 000	75 000	80 316		17 316

c) intégrer des investissements complémentaires devenus nécessaires

Il s'agit de l'équipement en climatisation de 15 locaux techniques déjà anciens (NRO de la Phase 1) et d'investissements sur la collecte départementale pour poursuivre sa sécurisation et anticiper la hausse progressive du trafic.

d) Modification de la structure actionariale de la société délégataire

A la demande d'Altitude, la société délégataire Doubs la Fibre, actuellement rattachée à la holding Altitude Infrastructure, sera logée dans une sous-entité dédiée au suivi et financement des DSP, dénommée Altitude Infrastructure THD.

e) modifier les modalités de régularisation des avances d'investissements par le Délégrant

Afin de résorber un hiatus entre la convention de DSP et le cadre règlementaire des finances publiques, le Syndicat a demandé à ce que le mécanisme des avances d'investissements (trimestriel) puis régularisation (aujourd'hui annuelle à l'appui de la remise du rapport annuel de la DSP) soit établi concomitamment au même rythme trimestriel.

f) modifier le Coût unitaire moyen des Raccordements finaux pris en charge par le Délégataire

Afin de garantir la qualité de ces raccordements en « mode OI » (opérateur d'infrastructure) dans des volumes significativement plus faibles et beaucoup plus dispersés que pendant les premières années du projet, il a été convenu d'en augmenter le coût cible moyen à 340 € au lieu de 270 €.

Le respect de ce coût cible est l'un des 6 critères de performance évalués pour calculer l'intéressement (ou la pénalité) du délégataire dans le cadre de la régie intéressée.

g) mettre à jour, en conséquence, le compte prévisionnel d'exploitation de la Convention.

Il est rappelé que dans le modèle de la régie intéressée, le Délégataire répercute au Syndicat la totalité des flux : recettes d'exploitation, charges d'exploitation et investissements réalisés par le délégataire, en particulier le coût des raccordements clients. Il y a donc un intérêt particulier à ce que ce plan d'affaires soit à jour, car *in fine*, c'est le budget syndical qui en bénéficie ou subit les conséquences des aléas opérationnels et commerciaux.

En revanche, cet avenant ne modifie pas la rémunération forfaitaire du délégataire et la valeur globale du marché ne s'en trouve donc pas modifiée au sens du code de la commande publique.

La mise à jour du compte prévisionnel aboutit en synthèse aux ajustements suivants :

		2020	2021
Recettes commerciales	Avenant n°3	10 088 731	12 435 988
	CEP actualisé	7 484 042	9 803 395
	<i>Ecart</i>	- 2 604 689	- 2 632 593
Charges Exploitation	Avenant n°3	2 005 395	1 683 874
	CEP actualisé	1 787 367	1 443 227
	<i>Ecart</i>	218 028	240 647
Charges Investissement	Avenant n°3	3 396 223	3 123 682
	Contractuel actualisé	5 430 502	6 304 799
	<i>Ecart</i>	- 2 034 279	- 3 181 117

La baisse des revenus résulte non pas d'une défaillance commerciale – au contraire, le taux de pénétration augmente finalement plus vite que les projections de 2017 – mais principalement d'un effet de « mix produit » lié à la forme de souscription de droits d'accès au réseau dans l'arbitrage que font les fournisseurs d'accès entre location et cofinancement.

De la même façon, l'accroissement des charges d'investissement reflète le dynamisme de la demande pour être raccordé à la fibre : cela représente pour le Syndicat des investissements dans un premier temps – le coût de ce raccordement étant à sa charge jusqu'à la fin de la régie – mais des recettes commerciales sur le moyen/long terme.

A noter qu'une partie des dispositions de l'avenant sont soumises à un délai de consultation de 2 mois auprès de l'ARCEP. Celles-ci sont identifiées dans l'avenant et n'entreront donc en vigueur qu'après cette formalité.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, les élus du Comité syndical décident :

- **d'approuver les termes du projet d'avenant n°5 et de ses annexes à la convention de délégation de service public en régie intéressée relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'activation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit ;**
- **d'autoriser le Président à signer le projet d'avenant et ses annexes et à accomplir toutes les démarches pour son entrée en vigueur.**

A 19h20, M. ELFASSY et Mme LABATUT entrent dans la salle.

4. Décision budgétaire modificative n°2 – Délibération n°22-2020

La décision modificative n°2 de 2020 est présentée à plusieurs titres :

Il s'agit tout d'abord de tenir compte des dépenses supplémentaires liées à la Boucle Locale Haut débit, coûts de conseil de 50 000 € supportés par le Syndicat au titre du contentieux entre les 3 codélegants actuels (Doubs THD, Haute-Saône Numérique et CD90) et le délégataire de

la Boucle Locale Haut-Débit, Alliance Connectic, partiellement compensés par le reversement de la quote-part des autres autorités délégantes inscrites en recettes.

Les charges d'exploitation nécessitent également d'être ajustées au niveau des frais d'accès et d'occupation aux infrastructures d'Orange, pour un montant de 140 000 €. Les 350 000 € budgétés au BP 2020 ont été sous-estimés par rapport à l'augmentation du linéaire nouvellement occupé dans le cadre des travaux 2020.

Une enveloppe supplémentaire de 100 000 € est également nécessaire suite à une facturation tardive de 2019 par l'exploitant (AIE - Altitude Infra Exploitation) répercutée via le délégataire dans le cadre de la régie intéressée.

A l'inverse, le Syndicat avait été trop prudent lors de la DM1 sur les recettes commerciales de la Régie intéressée en anticipant que l'encaissement du premier cofinancement n'interviendrait qu'après le T3 2020. Les 4 800 lignes cofinancées par Free/IFT en juillet pour 3,4 M€, conduisent donc à rehausser ce poste de recettes d'exploitation de 6,025 M€ à 8,565 M€.

Concernant la section d'investissement, dans le cadre de son plan d'urgence face à la crise sanitaire et sociale, le Département a voté en juin 2020 une contribution supplémentaire de 250 000 € afin de financer les extensions de réseau pour améliorer le raccordement des zones isolées. En miroir, ces crédits sont fléchés en dépense sur le marché de travaux « vie du réseau ».

Cette décision budgétaire fait également l'objet d'écritures d'ordre concernant le virement du solde de l'excédent d'exploitation à la section d'investissement qui est opéré pour l'équilibre des comptes. En contrepartie, pour équilibrer la partie recettes de la section investissement, le montant d'emprunt est ajusté.

La vue d'ensemble des mouvements proposés est présentée dans le tableau ci-après :

		DEPENSES				RECETTES						
		BP	DM1	DM2	TOTAL			BP	DM1	DM2	TOTAL	
EXPLOITATION	REEL											
	011	Charges à caractère général	3 185 000.00		290 000.00	3 475 000.00	013	Charges de personnel	4 000.00			4 000.00
	012	Charges de personnel	600 000.00			600 000.00	70	Produits des services	9 175 000.00	-3 150 000.00	2 540 000.00	8 565 000.00
	65	Autres charges de gestion courante	3 000.00			3 000.00	74	Subventions participations	2 568 000.00			2 568 000.00
	66	Charges financières	750 000.00			750 000.00	75	Autres produits de gestion courante	170 000.00			170 000.00
	67	Charges exceptionnelles	50 000.00			50 000.00	77	Produits exceptionnels	50 000.00			50 000.00
	022	Dépenses imprévues	100 000.00			100 000.00	002	Résultat d'exploitation		4 636 213.54		4 636 213.54
		TOTAL REEL	4 688 000.00	0.00	290 000.00	4 978 000.00		TOTAL REEL	11 967 000.00	1 486 213.54	2 540 000.00	15 993 213.54
	ORDRE											
	023	Virement à la section d'investissement	5 799 000.00	1 486 213.54	2 250 000.00	9 535 213.54						
	042	OD transfert entre sections amortissements	3 625 000.00			3 625 000.00	042	OD transfert entre sections reprise subventions	1 920 000.00			1 920 000.00
	042	OD transfert entre sections amortissements IRU	75 000.00			75 000.00	042	OD transfert entre sections IRU	300 000.00			300 000.00
	TOTAL ORDRE	9 499 000.00	1 486 213.54	2 250 000.00	13 235 213.54		TOTAL ORDRE	2 220 000.00	0.00	0.00	2 220 000.00	
	TOTAL EXPLOITATION	14 187 000.00	1 486 213.54	2 540 000.00	18 213 213.54		TOTAL EXPLOITATION	14 187 000.00	1 486 213.54	2 540 000.00	18 213 213.54	
INVESTISSEMENT	REEL					REEL						
	13	Subvention d'investissement				13	Subvention d'investissement	19 150 000.00	-2 900 000.00	250 000.00	16 500 000.00	
	16	Emprunts dettes (Remboursement capital)	2 250 000.00	350 000.00		2 600 000.00	16	Emprunts dettes	6 170 000.00	2 122 903.25	-2 250 000.00	6 042 903.25
	20	Immobilisations incorporelles (Etudes-IRU)	465 000.00			465 000.00	23	Immobilisations en cours (travaux, av délégitair	300 000.00			300 000.00
	21	Immobilisations corporelles (Mobilier matériel...)	4 000.00			4 000.00	26	Titres de participation	200 000.00			200 000.00
	23	Immobilisations en cours (travaux, av délégitair	30 130 000.00	500 000.00	250 000.00	30 880 000.00						
	020	Dépenses imprévues	250 000.00			250 000.00	001	solde d'exécution investissement		140 883.21		140 883.21
		TOTAL REEL	33 099 000.00	850 000.00	250 000.00	34 199 000.00		TOTAL REEL	25 820 000.00	-636 213.54	-2 000 000.00	23 183 786.46
	ORDRE						ORDRE					
	040	OD transfert entre sections reprise subventions	1 920 000.00			1 920 000.00	040	Virement de la section d'exploitation	5 799 000.00	1 486 213.54	2 250 000.00	9 535 213.54
	040	OD transfert entre sections IRU	300 000.00			300 000.00	040	OD transfert entre sections amortissements	3 625 000.00			3 625 000.00
	041	OD patrimoniales	3 865 000.00			3 865 000.00	041	OD transfert entre sections amortissements IRU	75 000.00			75 000.00
	TOTAL ORDRE	6 085 000.00	0.00	0.00	6 085 000.00		TOTAL ORDRE	13 364 000.00	1 486 213.54	2 250 000.00	17 100 213.54	
	TOTAL INVESTISSEMENT	39 184 000.00	850 000.00	250 000.00	40 284 000.00		TOTAL INVESTISSEMENT	39 184 000.00	850 000.00	250 000.00	40 284 000.00	
TOTAL GENERAL		53 371 000.00	2 336 213.54	2 790 000.00	55 707 213.54	TOTAL GENERAL		53 371 000.00	2 336 213.54	2 790 000.00	55 707 213.54	

Les élus du Comité syndical approuvent à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2 telle que présentée par chapitre.

Appelés nominalement, tous les élus participant en visioconférence autorisent expressément M. LEROUX à signer la DM n°2 pour leur compte.

5. Orientations budgétaires 2021 – Délibération n°23-2020

Le Président présente les orientations budgétaires 2021. Le rapport joint à la délibération est débattu par le Comité syndical.

A l'unanimité, les élus du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

M. GAIFFE quitte la séance à 19h45

M. BRAND quitte la séance à 19h50

6. Informations diverses

Ces points n'ont pas fait l'objet de délibérations.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. LEROUX lève la séance à 20h25**

M. LEROUX invite cependant les élus à rester à la cérémonie de signature de la convention de DSP d'affermage avec M. ELFASSY, tenue immédiatement ensuite dans la même salle en présence de Mme BOUQUIN.

**Le Président du Syndicat mixte
Doubs Très Haut Débit**

Denis LEROUX

Délibérations adoptées :

- n°19-2020 : Modalités d'organisation des réunions pendant l'état d'urgence sanitaire
- n°20-2020 : Approbation du Procès-verbal du comité syndical du 2 novembre 2020
- n°21-2020 : Avenant n°5 à la convention de délégation de service public en régie intéressée relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'activation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur le territoire du Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit
- n°22-2020 : Décision budgétaire modificative n°2
- n°23-2020 : Orientations budgétaires 2021